

portant signature d'une convention de partenariat et de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "NORMANGEEK"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la demande de l'association "NORMANGEEK" représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul MROZINSKI, et dont le siège est situé 6 rue Pierre Boutren – 76210 Gruchet-le-Valasse, sollicitant un partenariat dans le cadre de la 3e édition du Bernay Geek Festival.

DÉCIDE :

De signer la convention de partenariat et de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "NORMANGEEK".

signé électroniquement le 22/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

